



Réunion publique – Lille - 5 juillet 2017

Synthèse des échanges





Contexte de la réunion

Lieu : Lille Grand Palais

Horaire : 18h30

Objet : réunion publique de présentation du S3REnR

Nombre de participants : 90 personnes environ

Interventions préliminaires

- Mot d'accueil par **Laurent Cantat-Lampin**, délégué régional RTE Hauts-de-France.
- **Bernard Féry**, garant de la concertation du S3REnR, nommé par la Commission Nationale du Débat Public, explique en quoi consiste la concertation préalable du public et son rôle de garant.
- **Pierre Branger**, adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement du territoire de la DREAL Hauts-de-France, présente les orientations en matière d'énergie renouvelable au niveau national et régional ainsi que la procédure de révision du S3REnR.
- **Laurent Cantat-Lampin**, délégué régional RTE Hauts-de-France explique ce qu'est un S3REnR puis présente le contenu du S3REnR des Hauts-de-France.
- En complément, **Guilhem Besseyre-des-Horts**, chef du service études décisionnelles RTE Hauts-de-France présente le réseau existant et les travaux (renforcement, ouvrages à créer...) prévus dans le cadre du S3REnR.



Echanges avec le public

Question : Un habitant de Thumeries demande si les 3000 MW indiqués sur le document correspondent à l'augmentation de puissance sur les lignes dans des Hauts-de-France.

Réponse : Pierre Branger de la DREAL répond que les 3000 MW de capacité supplémentaire que l'Etat demande à RTE d'intégrer sur le réseau électrique correspondent aux énergies renouvelables qu'il faudra potentiellement raccorder sur le réseau régional dans les 4 prochaines années. Ce chiffre intègre les projets en cours d'instruction à la DREAL et les projets déjà autorisés par l'Etat mais non raccordés. Il prend aussi en compte le rythme de développement des EnR depuis 5 ans.

Jean Gravellier, directeur du Pôle Energie 2020, indique que dans le précédent schéma la croissance des EnR semble avoir été sous-estimée, imposant aujourd'hui sa révision. Les Hauts-de-France restent pourtant en deçà du niveau national en matière de développement des EnR (13 % dans les Hauts-de-France pour 19 % en France). Il demande ce qui n'a pas fonctionné ?

Pierre Branger explique que la particularité de la région des Hauts-de-France par rapport à d'autres régions est la place prépondérante qu'occupe la centrale nucléaire de Gravelines dans la production électrique.

Par ailleurs, on ne peut pas dire que les précédents schémas avaient été sous-estimés en matière de capacité à réserver. Toutefois, les simplifications administratives et législatives intervenues en 2013 n'avaient pas été anticipées au moment de l'élaboration des S3R Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Certaines filières, dont la filière éolienne, ont ainsi pu accélérer leur développement.

Un habitant de La Pévèle remarque qu'il est prévu un investissement de 220 millions d'euros en faveur des EnR alors que la centrale nucléaire de Flamanville coûte 10 milliards d'euros. Comment expliquez-vous cette disproportion entre les chiffres ?

Laurent Cantat-Lampin, Délégué Régional RTE, précise que les gestionnaires de réseaux sont indépendants des producteurs et notamment de EDF. RTE est une filiale à 50 % de la Caisse des Dépôts et 50 % de EDF. Il rappelle que la commission de régulation de l'énergie (CRE) est indépendante dans ses choix stratégiques.

Laurent Cantat-Lampin indique ensuite que le chiffre présenté ne concerne que les travaux sur les réseaux électriques dans la région Hauts-de-France. Il ne tient pas compte de tous les investissements faits par les producteurs d'EnR qui doivent se rajouter aux coûts d'adaptation des réseaux électriques partout en France. Les chiffres évoqués ne sont donc pas comparables.



Bernard Féry, garant de la concertation, estime que la question mérite un élément de réponse de la part de l'Etat.

Pierre Branger répond qu'effectivement il faut comparer ce qui est comparable et ne pas comparer le coût de construction d'une centrale nucléaire (comme celle de Flamanville) avec une partie des investissements liés aux EnR, en l'occurrence le renforcement du réseau. Il faut ajouter à cela les investissements réalisés par les producteurs, mais aussi toutes les aides que l'Etat apporte à certaines filières EnR pour favoriser la transition énergétique.

Stéphane Baly, de l'association Virage Energie, demande un éclairage sur les points suivants :

- ***La question du périmètre du réseau électrique puisqu'il y a 2 mailles électriques : le réseau électrique haute tension (RTE) et basse tension (ENEDIS). Or, il constate que de nombreux projets sont directement raccordés au réseau basse tension et se demande comment s'effectue l'articulation entre les réseaux. Il s'interroge également sur l'accès aux données régionales et infrarégionales dont disposent les gestionnaires de réseaux.***
- ***La question du périmètre territorial, car les Hauts-de-France sont reliées aux régions et pays voisins. Il demande s'il existe une vision interrégionale.***
- ***La question de la temporalité concernant un exercice contraint à l'échelle de 4 ans alors qu'il existe des engagements à l'horizon 2020 et 2030. Il semble manquer une vision globale et temporelle pour les années à venir.***

Il remarque par ailleurs que lors du débat public sur la ligne Avelin Gavrelle, le 1^{er} argument était l'intégration des EnR sur le réseau, alors que cela n'apparaît pas dans le schéma.

Sur la question du périmètre du réseau, Laurent Cantat-Lampin répond que le périmètre intègre l'ensemble du réseau électrique et pas seulement celui de RTE. Il précise que les gestionnaires de réseaux tels que ENEDIS ont été associés à l'élaboration de ce schéma ce qui a donné lieu à des études communes afin de définir les investissements nécessaires sur tous les réseaux en optimisant à chaque fois les investissements envisagés. Il faut souligner que les EnR sont, effectivement dans la région, surtout raccordées sur les réseaux de distribution. Néanmoins, leur influence se fait sentir bien au-delà des réseaux de distribution jusque sur le réseau 400 000 volts.

Concernant la question du périmètre territorial, Laurent Cantat-Lampin explique qu'effectivement, il n'y a pas d'autonomie ou d'autarcie régionale en matière d'électricité. Afin d'équilibrer en permanence la consommation et la production, il y a des flux d'électricité entre les différentes régions et les territoires. L'objectif est d'aller chercher l'électricité là où elle est produite et les réseaux permettent la mutualisation des moyens de production.

Concernant la question de la temporalité, la dynamique de développement des EnR dans la région conduit à réviser aujourd'hui le S3REnR sans attendre le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) prévu pour mi-2019. Celui-ci fixera les ambitions de la région en matière d'EnR à l'horizon 2030.

Il précise enfin que la ligne Avelin-Gavrelle est intégrée dans « l'état initial » du schéma étant donné qu'il s'agit d'un projet déjà acté.



Un habitant de La Pévèle constate que dans les décennies à venir, la consommation d'électricité est amenée à baisser. Il se demande donc comment RTE va se rémunérer lorsque la consommation d'électricité et donc les flux sur les réseaux THT auront diminué de 30 %. Le modèle économique de RTE ne doit-il pas être revu ? D'après lui, l'avenir semble être au réseau basse tension.

Laurent Cantat-Lampin répond que l'on constate effectivement une tendance à la baisse de la consommation d'électricité. Cependant, il explique que l'on constate des variations extrêmes sur le réseau ; il est donc nécessaire de dimensionner les réseaux en fonction de ces pics de production ou de consommation. Le stockage de l'électricité à grande échelle pourrait apporter une réponse, mais d'après les études de l'ADEME, ce n'est pas envisageable avant une vingtaine d'années.

Concernant le modèle économique, il précise qu'aujourd'hui il appartient à la Commission de régulation de l'énergie de définir la tarification et les modalités pour rémunérer les gestionnaires de réseaux.

Ce même habitant s'interroge sur l'objectif des 3 000 MW : vont-ils venir compenser une diminution de la part du nucléaire dans la production ?

Pierre Branger précise que la loi de transition énergétique prévoit de plafonner la capacité du nucléaire à l'état actuel. Il ne s'agit donc pas d'augmenter la capacité des EnR pour compenser la baisse de la production du nucléaire.

Un autre habitant de La Pévèle demande pourquoi le schéma ne prend pas en compte le fait que ces EnR produites localement vont être consommées localement.

Laurent Cantat-Lampin explique qu'en effet l'électricité produite est d'abord consommée localement. Mais il faut considérer que, dans les Hauts-de-France, la production d'EnR provient essentiellement de zones rurales, peu habitées, ce qui nécessite un acheminement de l'énergie vers les zones de plus forte consommation comme l'agglomération lilloise. Dans tous les cas, cela nécessite des adaptations sur le réseau électrique tout en prenant en compte la part d'autoconsommation.

Un habitant de Tourmignies ne comprend pas pourquoi le trafic et les pointes de charge sur la ligne Avelin-Gavrelle ont diminué ces dernières années alors que, dans le même temps, l'éolien rural en Picardie s'est fortement développé.

Laurent Cantat-Lampin répond que cela dépend des années. Tendanciellement, les flux augmentent sur la ligne Avelin-Gavrelle et s'il y a actuellement un projet de remplacement de la ligne, c'est bien que des points de fragilité ont été identifiés sur le réseau. RTE constate d'ores et déjà que cela pose des soucis et il n'est pas envisageable qu'une ligne qui alimente 2 millions de personnes puisse provoquer une rupture d'alimentation, car toute l'économie de la région en pâtirait.

Le garant demande s'il est possible de connaître, sur une ligne comme Avelin-Gavrelle, l'origine des flux et notamment les pics de transit. Est-il possible d'identifier, grâce à des dispositifs de suivis, de quel endroit provient le pic et à quelle heure a-t-il été atteint ?

Laurent Cantat-Lampin explique qu'un réseau électrique fonctionne comme un réseau d'eau, sauf que l'on y injecte de l'électricité à de multiples endroits.



Si l'on ne peut pas suivre chaque électron pour identifier sa provenance, on peut prévoir des phénomènes de masse sur le réseau. Par exemple, le développement des EnR en Picardie conduit à une augmentation des flux du sud vers le nord. On peut ainsi faire des corrélations entre ce qui se passe sur la production d'électricité sur le territoire et ce qui se passe sur les réseaux de grand transport.

Un participant souhaite évoquer la question de la « sobriété énergétique ». Il constate qu'il existe de nombreux outils pour demander aux gens de différer leurs consommations, mais que le citoyen n'est pas suffisamment incité à consommer moins.

Pierre Branger répond qu'il y a deux problématiques : inciter les gens à faire des économies d'énergies (par exemple, le crédit d'impôt transition énergétique, les aides pour les rénovations thermiques...) et puis il y a effectivement la question de la sobriété d'énergétique (par exemple, baisser de 1 degré son chauffage personnel, éteindre les lumières...). Pour ce 2^e point, il n'existe pas de dispositif incitatif ou coercitif de l'Etat. En revanche, il y a véritablement un enjeu à accompagner les citoyens dans l'analyse de leurs consommations pour qu'ils puissent faire évoluer leurs pratiques. L'information sur les consommations en temps réel, sur l'origine des sources de consommation du logement... tous ces sujets sont d'actualité avec la domotique qui monte en puissance et la mise en place des compteurs Linky d'Enedis par exemple.

Interruption des questions de la salle pour projection des questions arrivées par SMS et des contributions papier :

Qu'en est-il pour l'éolien offshore ?

Pierre Branger explique que le S3REnR ne concerne pas le raccordement de tous les types d'EnR. Il ne concerne par le raccordement des toutes petites puissances (le photovoltaïque des particuliers, par exemple) ainsi que les gros projets comme les parcs éoliens en mer. Il indique que les conditions de raccordement de ces parcs sont décidées dans un cahier des charges dédié dans le cadre d'un appel d'offres national.

La région étant en zone transfrontalière, les échanges internationaux se faisant, quelles sont les conséquences sur le maillage régional ?

Sur la problématique des zones transfrontalières (Grande-Bretagne et Belgique), Laurent Cantat-Lampin répond que les flux qui sont envisagés avec ces pays sont intégrés dans les études qui sont faites pour raccorder les EnR. Néanmoins, comme cela a été évoqué précédemment, le raccordement des EnR se fait essentiellement sur les réseaux 20 000 volts ou 63 000 volts voire 225 000 volts. C'est dans un second temps que l'on va prendre en compte, sur le réseau 400 000 volts, l'influence des EnR sur les échanges internationaux.

Savez-vous d'ores et déjà où seront les lignes souterraines ?

Au sujet des lignes souterraines, Laurent Cantat-Lampin indique que des zones ont été identifiées avec un point de départ (notamment dans le Cambrésis ou le sud de l'Arrageois), mais aucun tracé précis ni emplacement de poste électrique n'ont été définis. Pour chacun de ces projets, ce n'est qu'une fois que le schéma aura été validé, que des études techniques et procédures administratives seront engagées pour définir, en concertation avec les territoires, où passera la ligne électrique.



Reprise des questions en direct avec la salle :

Jean Gravellier, directeur du Pôle Energie 2020, demande si le poste « intelligent », qui a été inauguré à Abbeville ainsi que la démonstration qui est faite à EuraTechnologies, a une incidence sur la réduction des investissements.

Guilhem Besseyre-des-Horts explique que le poste intelligent de Blocaux permet d'augmenter les capacités de transit des ouvrages, notamment avec l'appui de nouvelles technologies comme le DLR (Dynamic Line Rating) et dans certaines conditions météorologiques (lorsque les câbles sont refroidis). Aujourd'hui, le DLR est encore au stade des études, mais reste très prometteur. Les premiers résultats des capacités dégagées sur le poste de Blocaux sont attendus vers la fin de l'année. En fonction de ces résultats, il sera possible de procéder, dans le cadre du S3REnR, à des transferts de capacité d'un poste A vers un poste B et ainsi d'optimiser encore le réseau existant.

Laurent Cantat-Lampin ajoute que cela permet d'augmenter les flux d'électricité sur des lignes de plus faible niveau de tension, justement celles qui sont situées au plus proche des EnR.

Un producteur d'EnR revient sur la question des postes intelligents en soulignant que ces investissements sont moindres par rapport aux coûts de la création de postes ou de renforcement de lignes et s'interroge sur le fait que cela n'apparaisse pas dans la quote-part. Finalement, cette optimisation du réseau est au bénéfice de qui ? Par ailleurs, il demande si une contre-expertise est possible concernant les propositions d'investissements faites par RTE.

Concernant le premier point, Laurent Cantat-Lampin explique que ces dispositifs intelligents ne sont pas répertoriés dans le schéma, car ce sont des technologies en cours de Recherche & Développement avec des résultats qui restent à conforter. Dans tous les cas, il est évident que les 3000 MW d'EnR ne pourront pas être absorbés sur le réseau électrique sans adaptations structurantes de réseau existant.

Sur ce deuxième sujet, Laurent Cantat-Lampin indique que la participation du public est là pour que l'ensemble des avis puisse s'exprimer. Si quelqu'un souhaite proposer une contre-expertise sur le schéma proposé, il a tout à fait le droit de la faire. Il faut également savoir que les producteurs d'électricité ont aussi intérêt à ce que les investissements à effectuer soient les moins chers possible.

Le garant demande à RTE d'apporter des précisions sur la question de la contre-expertise.

Laurent Cantat-Lampin explique que l'Etat validera ou non le schéma proposé en fonction des enseignements des phases de consultation des parties prenantes et de concertation préalable du public. Bien entendu, si durant cette période, quelqu'un souhaite réaliser une contre-expertise, c'est son droit.



Une habitante de La Pèvèle s'interroge sur le choix du garant : qui le choisit, sur quels critères et par qui est-il rémunéré ?

Bernard Féry, garant de la concertation, répond que le Ministère de l'écologie et du développement durable, dans le cadre des nouveaux textes réglementaires qui régissent la notion de concertation préalable du public, a souhaité que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ait à sa disposition un vivier plus nombreux de garants. A l'automne 2016, un appel à candidatures a été lancé au niveau national. Plusieurs centaines de candidatures ont été reçues. De nombreux candidats ont été auditionnés par un jury composé de représentants du ministère, de garants « historiques », de commissaires enquêteurs, de représentants associatifs et représentants de maîtres d'ouvrages.

Lorsqu'il y a un besoin d'un garant ou lorsqu'il y a sollicitation volontaire de la part d'un maître d'ouvrage (comme c'est le cas ici de RTE n'était pas obligé de solliciter la CNDP), la CNDP examine la demande et désigne un garant en fonction du sujet et du secteur géographique. A titre d'exemple, il y a actuellement 8 garants dans la région des Hauts-de-France. Bernard Féry indique que cet annuaire est en libre consultation sur le site de la CNDP.

Concernant les indemnités du garant, il précise qu'il ne s'agit pas d'une rémunération, mais d'une indemnité statutaire fixée par la loi Barnier et, jusqu'à aujourd'hui, à la charge du maître d'ouvrage. Les textes récents (ordonnance du 3 août 2016 et le décret du 25 avril 2017) prévoient la mise en place d'un fonds alimenté par les principaux maîtres d'ouvrages (SNCF réseau, RTE...) et géré par la CNDP qui indemniserait directement les garants. Ce fond étant en cours d'élaboration, pour la concertation préalable sur le S3REnR, c'est l'ancien système qui s'applique.

Cette même habitante remarque que, dans la mesure où ces indemnités sont prises en charge par le maître d'ouvrage, il semble difficile de parler « d'indépendance » du garant.

Bernard Féry explique que c'est pour cela que le législateur est revenu sur ce point et que ce système de fonds a été mis en place afin que ce soit la CNDP qui verse directement les indemnités aux garants.

Un participant demande à Monsieur Féry si, dans sa carrière, il a été membre du Conseil d'administration de EDF. Il lui demande également pourquoi il a écrit un livre sur l'enfouissement des déchets radioactifs à Bure.

Bernard Féry répond qu'il n'a jamais eu d'activité rémunérée et salariée chez EDF. Il explique qu'il a été missionné par la DATAR pour la Coordination « Grands chantiers » sur des centrales électronucléaires et en particulier sur le Grand chantier de laboratoire de recherche de Bure à la suite de quoi, il a souhaité écrire un témoignage personnel sur ce sujet. Il précise que ce livre n'a aucun rapport avec la filière nucléaire.



Un habitant de La Pévèle indique que si la production d'EnR augmente, la consommation baisse, ce qui aura un impact sur le réseau et pourrait remettre en cause son utilité. Pour illustrer son propos, il cite le président de RTE, François Brottes, évoquant les perspectives d'évolution du réseau.

Laurent Cantat-Lampin explique qu'effectivement l'hypothèse qui est faite, mais qui reste à confirmer, c'est que les EnR se développeront de manière très massive avec des productions locales importantes. Mais il s'agit de tendances générales : le réseau restera indispensable tant pour alimenter les territoires en période de faible production que, inversement, pour évacuer les pics de production.

Il indique que RTE ne décide pas de la politique énergétique de la France. Il constate que, en 2016, la production thermique a baissé de 750 MW en France (en puissance installée). A terme, la production thermique (qui représente aujourd'hui 17% de la production) va avoir tendance à diminuer dans les années à venir et à être compensée par la hausse des EnR.

Ce même habitant revient sur la question des énergies renouvelables en citant à nouveau François Brottes sur les futures lignes électriques virtuelles et innovantes. Il précise que la ligne Avelin-Gavrelle, validée en décembre 2016, sera construite qu'en 2020/2021, moment où, d'après lui, on se rendra compte de son inutilité. Il rappelle que le coût de ce projet est de 200 millions d'euros, soit autant que pour le S3REnR.

Laurent Cantat-Lampin précise que les propos de François Brottes concernent d'une manière générale l'ensemble du réseau et ses perspectives de développement au niveau national. Néanmoins, il existe des points de fragilité concrets et actuels sur certains secteurs - notamment entre Lille et Arras sur le réseau 400 000 Volts - qui conduisent à des reconstructions et des renforcements. Ne rien faire peut avoir d'importantes conséquences pour le territoire. D'ailleurs, avant d'investir de telles sommes, RTE vérifie chaque année la justification et l'utilité de son projet.

Un habitant de La Pévèle estime que l'on ne peut pas parler de saturation de la ligne Avelin-Gavrelle. Il affirme que RTE « a fait dire » à Monsieur Lecerf, président du Département du Nord, que le trafic sur la ligne THT Avelin-Gavrelle, augmentait de 15 % par an alors qu'elle baisse en réalité.

Laurent Cantat-Lampin conteste les propos et précise que le président Lecerf s'exprime librement. Il confirme ensuite que le trafic augmente sur cette ligne RTE, comme le montrent les études réalisées chaque année sur le sujet. De plus, l'arrivée régulière des EnR dans la région a des incidences sur les niveaux de tension les plus élevés. C'est le cas entre Arras et Lille où la ligne simple circuit 400 000 Volts Avelin-Gavrelle constitue une importante fragilité d'alimentation pour toute la région.



Un habitant demande comment RTE traite l'opposition de plus en plus importante face à la concentration d'éoliennes sur certains territoires. Il demande également si un démantèlement des éoliennes est prévu et si les socles en béton seront retirés.

Pierre Branger indique que les services de l'Etat sont conscients de ce phénomène et sont de plus en plus exigeants envers les bureaux d'études et les producteurs d'EnR.

Il précise la procédure : les services de l'Etat sont en charge d'instruire les demandes d'autorisations administratives pour les éoliennes. Classées ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), elles sont soumises à une réglementation stricte. Chaque projet est soumis à l'autorité environnementale qui rend un avis. Le projet connaît ensuite une phase d'information du public.

Concernant le démantèlement des parcs éoliens, Pierre Branger précise que des garanties financières sont exigées aux producteurs éoliens. C'est-à-dire que dès le démarrage du projet, une somme est consignée pour pouvoir démanteler les éoliennes le moment venu.

Le garant de la concertation demande si un représentant des producteurs présent dans la salle pourrait apporter des précisions sur le sujet.

Cécile Farineau de France Energie Eolienne précise que, comme pour toutes les ICPE, une garantie de démantèlement doit être présentée au préfet. Elle indique que le montant par éolienne est fixé par le ministère. Ensuite, conformément à l'arrêté du 26 août 2011, lors du démantèlement, tout ce qui est visible est arasé et une partie de la fondation reste. Aujourd'hui, la réglementation impose l'arasement de la fondation sur 1 m. quand on est dans un champ agricole, plus profond encore lorsque l'on est en forêt.

Un habitant de La Pèvèle demande si les lignes souterraines ne sont pas mieux adaptées pour la production d'EnR notamment concernant les pointes de charges.

Laurent Cantat-Lampin répond qu'il y a des avantages techniques au souterrain comme à l'aérien (le refroidissement des lignes quand il y a du vent, par exemple). Il précise, qu'aujourd'hui, sur les réseaux 63 000 volts, 90 000 volts, voire 225 000 volts, RTE favorise le souterrain.



Clôture de la réunion :

En conclusion, le garant remercie le public pour sa participation et relève 3 points qui ont dominé les échanges :

- L'objectif de 3000 MW et les notions d'espace et de temps dans lesquels on peut se placer pour atteindre un tel objectif.
- L'interrogation sur la pertinence des investissements associés à des systèmes intelligents de façon à investir moins massivement dans les réseaux.
- La question de la préfiguration à terme du réseau RTE, tout en considérant la nécessité de réviser aujourd'hui le S3REnR, car les besoins sont là.

Laurent Cantat-Lampin clôture la réunion et remercie les participants de leur présence en précisant que le public peut poursuivre ses contributions sur internet jusqu'à la clôture de la concertation le 13 juillet.

Fin de la réunion vers 20h30.